



HAÏTI

2019  
Rapport Annuel

## Principaux Résultats

- L'IICA a renforcé 54 entreprises dans le Sud et le Nord grâce à des sessions de formation, dans une action conjointe avec l'Unité de Promotion des Investissements dans le Secteur Agricole (UPISA) du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et la publication d'un manuel pour aider les formateurs de l'UPISA à dupliquer la formation pour d'autres participants, dans un avenir proche.
- Grâce aux efforts des Conseillers en Techniques de Gestion (CTG) pour accompagner le renforcement des PME, à travers le projet SYFAAH (Système de Financement et d'Assurances Agricoles en Haïti) financé par les Coopérations Canadienne, Suisse et Française et en collaboration avec le MARNDR, la délégation de l'IICA a apporté une assistance technique pour:
  - L'Introduction d'une sarceuse portative, en réponse à la rareté de la main-d'œuvre agricole au moment du désherbage. L'introduction de cet équipement innovant a été soutenue par la Direction Départementale Agricole du Ministère de l'Agriculture dans le Sud et le projet de Sécurité Alimentaire SECAL/MARNDR ;
  - La publication de matériel didactique sur l'aflatoxine dans le maïs et l'arachide (affiche et vidéo). Ce problème de contamination des aliments a été révélé par une étude et les CTG l'ont identifié comme un problème clé pour les agro entrepreneurs encadrés. Le matériel a été livré à la coordination du SECAL pour distribution et formation.
- L'Institut a systématisé l'expérience des Conseillers en Techniques de Gestion (CTG) dans le projet SYFAAH, qui a soutenu le renforcement des petites et moyennes entreprises agricoles. Aussi dans le cadre de ce projet, un document pour la création d'un fonds commun pour le développement du secteur agricole a également été élaboré, sur demande du MARNDR, comme élément clé de politique pour le secteur.
- Notre coopération technique a apporté un appui au MARNDR dans la lutte contre l'infestation de chenilles dans les plantations de maïs du département du Centre par la remise à l'Unité de protection des plantes de matériels et produits phytosanitaires nécessaires.

